Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le

ID: 025-212505275-20210224-20210224\_021-DE

DEPARTEMENT DU DOUBS

## COMMUNE DE SAINT VIT 25410 SAINT-VIT

ARRONDISSEMENT DE BESANCON

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de février

**CANTON DE SAINT VIT** 

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 20 h 30

Date de convocation :

18 février 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER.

Maire

Date d'affichage:

Secrétaires: Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

26 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 26

\_\_\_

N°2021-02-021

Objet de la délibération :

Rachat du matériel sportif de l'association « Form Ever » avant dissolution. **Etaient présents**: Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR.

Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud

VERDENET.

**Absents excusés:** SIZINE Réjane

Résultat du vote

**Procurations:** 

Stéphane PRETRE à Jeanine VIENNET Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER

Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

Nombres de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 22

Pour: 25

Contre: 0

Abstention: 0

Représentés : 3 Absents : 1 Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30,

l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 février.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc

approuvé à l'unanimité.

L'association « Form Ever », dont le siège social est au Moulin du Pré à Saint Vit, nous a informé de sa prochaine dissolution.

La commune souhaite récupérer le matériel sportif de musculation afin d'en faire profiter d'autres associations de la commune.

Le montant de ces appareils s'élève à 8 500 €uros, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2021.

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le



ID: 025-212505275-20210224-20210224\_021-DE

## Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

✓ Acte le rachat dudit matériel à l'association Form Ever pour un montant de 8 500 €uros.

> Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, **Le Maire**,

